



FICHE D'INSCRIPTION
COURS PUBLICS 2020/2021 – ENFANTS et ADOS

- Inscription
 Réinscription

Atelier d'éveil aux arts plastiques		Cours Adolescents / Jeunes Adultes
Mercredi <input type="checkbox"/> 14 h - 16 h < 7 / 8 ans avec M. Bührmann <input type="checkbox"/> 14 h - 16 h < 7 / 8 ans avec E. Thibaudeau <input type="checkbox"/> 14 h - 16 h < 9 / 10 ans avec C. Alary <input type="checkbox"/> 14 h - 16 h < 9 / 10 ans avec J. Mérien <input type="checkbox"/> 16 h - 18 h < 11 à 14 ans <input type="checkbox"/> 18 h - 20 h < 11 à 14 ans	Samedi <input type="checkbox"/> 9 h à 11 h < 7 / 8 ans <input type="checkbox"/> 11 h à 13 h < 9 / 10 ans	<input type="checkbox"/> Dessin d'exploration avec A. Guérif Mercredi 16 h - 18 h <input type="checkbox"/> Dessin et peinture avec C. Alary Mercredi 18 h - 20 h <input type="checkbox"/> Dessin et peinture avec E. Thibaudeau Mercredi 18 h - 20 h

NOM Prénom :
 Nom du responsable de famille (si différent) :
 Date de naissance : / / Âge : ans

 Adresse :
 Code Postal : _ _ _ _ _ Ville (nouvelle commune) :
 Portable d'un parent : _ _ _ _ _ Tél. Travail d'un parent : _ _ _ _ _
 Email des parents (en majuscules) :@.....

J'accepte d'être mis au courant par mail des informations relatives au déroulement des cours
 J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur des cours publics de TALM-Angers et m'engage à me conformer à ses obligations.
 Je souhaite recevoir la newsletter mensuelle par mail, m'informant des activités et événements de TALM

À, le Signature :

- Documents à fournir au dossier :
- > Justificatif de domicile – pour les résidents de l'agglomération d'Angers
 - > Attestation CAF ou MSA récente indiquant le quotient familial (en cas d'absence de justificatif, le tarif CAF maximum sera appliqué).
 - > Autorisation Parentale (page 2)
 - > Droit de sortie (page 3) ou Droit à l'image (page 4)
 - > Photo obligatoire
 - > Chèque à l'ordre de la régie des recettes TALM ou mandat SEPA dûment complété et signé* + IBAN-RIB si paiement par prélèvement souhaité

* Si la personne qui assiste au cours n'a pas le même nom que le teneur du compte, ce dernier doit nous fournir une autorisation manuscrite. Si, sur l'IBAN-RIB, il est mentionné « Monsieur et Madame », la signature des deux personnes doit apparaître.

Partie réservée à l'administration : QF	Tarif	€ Prélèvement / Chèque / Espèces
Prélèvement effectué en : 1 fois ou 4 fois (soit € / prélèvement)		



AUTORISATION PARENTALE pour les mineurs

Je (nous) soussigné(e-s) (nom et prénom de la (des) personne(s) responsable(s),

.....

Demeurant à

Responsable(s) de l'enfant :

N° de téléphone(s) des parents contact dans la journée : _ _ _ _ _ / _ _ _ _ _

N° de téléphone(s) en cas d'urgence : _ _ _ _ _ / _ _ _ _ _

Autorise (ons) le personnel de l'École supérieure d'art et de design TALM-Angers à faire appel aux services médicaux d'urgence. Dans le cas contraire, je (nous) demande (ons) qu'il soit fait appel au docteur (nom, adresse, téléphone) :

.....

.....

Autorise (ons) mon enfant à apparaître sur les photographies et/ou vidéos prises lors des ateliers pour la promotion de l'exposition de fin d'année ou de communication autour du péri-scolaire. Les images seront utilisées sous le contrôle du directeur de l'École supérieure d'art et de design TALM-Angers. Je (nous) reconnais (sons) donner cette autorisation dans un but pédagogique, éducatif et culturel que mon (notre) enfant pourra trouver dans cette activité et atteste mon (notre) intérêt à en voir la trace.

Autorise(ons) mon (notre) enfant à participer aux sorties organisées dans le cadre des ateliers auxquels il est inscrit.

Signé à :

Le : / / 2020

Signature(s) de la (ou des) personne(s) responsable(s)
(précédée de la mention « Lu et approuvé ») :



DROIT DE SORTIE pour les mineurs

Je soussigné(e) M/Mme..... Père Mère Tuteur
demeurant (adresse complète)

.....
.....

Téléphone fixe _ _ _ _ _ Téléphone mobile _ _ _ _ _

Représentant légal de l'enfant mineur

- Autorise mon enfant à rentrer seul
- N'autorise pas mon enfant à rentrer seul

Pour des raisons de sécurité, les parents sont priés d'accompagner leur enfant jusqu'à la porte de l'atelier.
TALM-Angers n'est pas en mesure d'assurer la surveillance de vos enfants avant et après leurs cours. Nous vous remercions de prendre toutes les dispositions nécessaires pour être présents à la fin des cours si vous ne souhaitez pas laisser vos enfants rentrer seuls à votre domicile.

Signé à :

Le : / / 2020

Signature
(précédée de la mention « Lu et approuvé »)



DROIT À L'IMAGE **pour les majeurs**

Je soussigné(e) Madame / Monsieur autorise l'École supérieure d'art et de design TALM-Angers à publier les photographies et les vidéos dans lesquelles j'apparais. Les images seront utilisées sous le contrôle du directeur de l'École supérieure d'art et de design TALM-Angers. Je reconnais donner cette autorisation dans un but pédagogique, éducatif et culturel.

Signé à :

Le : / / 2020

Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé »)

INFORMATIONS PRATIQUES

S'INSCRIRE

Cette année, la fiche d'inscription est à télécharger sur le site officiel de l'école, dans la rubrique les cours publics > TALM-Angers > *l'inscription et les tarifs*

Le dossier d'inscription dûment complété peut être :

- soit envoyé par la Poste, à l'adresse suivante : ESAD TALM – Cours Publics, 72 rue Bressigny, 49100 Angers
- soit expédié par mail à courspublics-angers@talm.fr, si et seulement si le mode de règlement choisi est le prélèvement
- soit déposé au secrétariat de l'école au 72, rue Bressigny – Angers, ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30.

Les inscriptions seront prises en compte dans la limite des places disponibles.

Les dossiers incomplets ne seront pas acceptés.

Les dossiers de réinscription seront prioritaires pendant la période du 24 au 28 août 2020 inclus, la date d'expédition du dossier faisant foi.

Pour toute information complémentaire, envoyez un mail à l'adresse courspublics-angers@talm.fr

TARIFS

– Résident (e)s Angers Loire Métropole		
Quotient familial CAF	Année	2nd sem.
de 0 à 600	97 €	53 €
de 601 à 700	113 €	62 €
de 701 à 1 000	140 €	78 €
de 1 001 à 1 300	172 €	95 €
de 1 301 à 1 600	194 €	107 €
de 1 601 à 2 000	215 €	118 €
supérieur à 2 000	232 €	128 €

– Résident (e)s hors Angers Loire Métropole		
Tarif unique	Année	2nd sem.
-	302 €	166 €

Une réduction de 10 % sera appliquée sur chacune des inscriptions supplémentaires au sein d'une même famille.

RÉGLER

- **Par prélèvement automatique** (joindre un IBAN-RIB) en 1 seule fois le 10 novembre 2020 ou en 4 fois le 10 novembre 2020, le 10 décembre 2020, le 10 février 2021, le 10 avril 2021 pour l'ensemble des cours quel qu'en soit le montant (compléter et signer le mandat de prélèvement ci-joint). Après le 25 octobre 2020, ce mode de règlement ne pourra être possible. Attention : Si, sur l'IBAN-RIB, il est mentionné Monsieur et Madame, la signature des 2 personnes doit apparaître. Pour les personnes majeures, si la personne qui assiste au cours n'a pas le même nom que le teneur du compte, ce dernier doit nous fournir une autorisation manuscrite.
- **Par chèque** libellé à l'ordre de la régie de recettes TALM.
- **En espèces** (uniquement pour les dossiers déposés au secrétariat).

Nous acceptons le e-pass Culture Sport 15-19 ans de la Région de Pays de la Loire, à présenter lors de l'inscription.

Conditions de remboursement intégral

Possibilité de rembourser les frais d'inscription intégralement jusqu'au 26 octobre 2020 inclus.

Conditions de remboursement partiel

À partir du 27 octobre 2020 jusqu'au 9 novembre 2020 inclus, le remboursement sera partiel. Une somme correspondant à 25% du montant des droits d'inscription sera retenue pour frais de dossier.

À partir du 10 novembre 2020, les demandes de remboursement partiel ne seront recevables seulement pour les cas suivants, et sur présentation d'un justificatif : changement imprévisible de domicile lié à une mobilité professionnelle (joindre certificat du nouvel employeur) ou perte d'emploi (joindre justificatif de perte d'emploi). Une déduction sera effectuée au prorata du nombre de cours écoulés à la date de la demande. Elle sera calculée sur la base d'un 30^e par semaine.

Toute demande de remboursement doit être réalisée par écrit, par l'intéressé lui-même et adressée à l'École supérieure d'art et de design TALM-Angers – 72, rue Bressigny – 49100 ANGERS.

À partir du 1^{er} janvier 2021, aucune demande de remboursement ne sera acceptée (y compris pour les inscriptions du 2nd semestre).

À NOTER

- > Veuillez noter que le contenu et les modalités des cours seront susceptibles d'être adaptés selon la situation sanitaire à la reprise des cours, avec une continuité pédagogique si la situation l'oblige.
- > Reprise des cours le lundi 12 octobre 2020.
- > Il n'y a pas de cours pendant les vacances scolaires (sauf les vacances de la Toussaint, où les cours sont exceptionnellement maintenus), ni les jours fériés et certains ponts communiqué aux inscrits en début d'année.
- > L'inscription permet l'accès à la bibliothèque de l'école et aux manifestations de l'école : expositions, conférences.
- > En dehors des heures de cours, les professeurs ne sont pas responsables des enfants.
- > Pour des raisons de sécurité, les parents sont priés d'accompagner leurs enfants jusqu'à la porte de l'atelier afin de s'assurer de la présence effective de l'intervenant.
- > Le contrôle des présences est effectué à chaque cours. En cas d'absence, prévenir le secrétariat de l'école.
- > Tout enfant devant quitter le cours avant son échéance devra présenter une autorisation écrite au professeur.
- > **Les quinze dernières minutes sont un temps de rangement et de nettoyage.**



MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

RÉFÉRENCE UNIQUE DU MANDAT

Type de contrat : ESAD TALM

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) TALM-Angers à envoyer des instructions à votre banque pour débits votre compte, et (B) votre banque à débits votre compte conformément aux instructions de TALM-Angers.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA

FR 21 ZZZ 584057

DÉSIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER	DÉSIGNATION DU CRÉANCIER
Nom, prénom : Adresse : Code postal : Ville : Pays :	Nom : TALM-Angers (École supérieure d'art et de design TALM) Adresse : 72, rue Bressigny Code postal : 49100 Ville : ANGERS Pays : FRANCE

DÉSIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER	
IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN) 	IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

TYPE DE PAIEMENT

Paiement récurrent/répétitif : 10 novembre 2020, 10 décembre 2020, 10 février 2021, 10 avril 2021

Paiement ponctuel : 10 novembre 2020

Signé à :

Signature :

Le : / / 2020

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel : En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par TALM-Angers. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec TALM-Angers .

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, et aux fichiers et aux libertés.